

Calendrier et modalités d'envoi des documents de rentrée 2022-2023

→ Modalités d'envoi

Afin d'optimiser les délais et les coûts, un envoi par **mail uniquement** à votre gestionnaire (s'assurer de la lisibilité de l'ensemble des documents).

→ Calendrier

Dates	Opérations
Pour le jeudi 1^{er} septembre 2022 IMPERATIVEMENT	Liste des maîtres ayant quitté l'établissement, - PVI des maîtres contractuels déjà affectés dans l'établissement changeant d'horaire ou <u>réintégrant leurs fonctions à la rentrée.</u> - PVI des maîtres contractuels issus concours stagiaires au 01/09/2022 - Propositions d'affectation des délégués auxiliaires ayant exercé en 2021 / 2022.
Pour le jeudi 1^{er} septembre 2022	Envoi des pièces relatives aux : Maîtres contractuels nouvellement affectés dans l'établissement, - Dès validation des propositions, installation des délégués auxiliaires connus dans la base de données du rectorat (ou suppléants sur services protégés) <u>ayant exercé en 2021/2022</u> dans l'académie et envoi des PVI.
Pour le vendredi 2 septembre 2022	Dossier complet d'initialisation, proposition d'affectation des <u>nouveaux</u> délégués auxiliaires.
Dès la validation administrative du dossier d'un nouveau délégué auxiliaire Les délégués auxiliaires dans la mesure du possible pour un départ paie en septembre sans acompte pour le lundi 6 septembre avant midi au plus tard	Installation du nouveau délégué auxiliaire et envoi des PVI.